

Plan de gestion des matières résiduelles de  
la MRC de Vallée-de-l'Or

Grille d'analyse de conformité

Rapport de modifications

Service de l'environnement et de la foresterie  
Septembre 2003

# Annexe A

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Description du territoire d'application.	Manque les références au schéma d'aménagement par rapport aux éléments qui touchent la gestion des matières résiduelles.

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

*Référence au second projet de Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vallée-de-l'Or – pages 83 à 85.*

### NEUVIÈME GRANDE ORIENTATION :

Contribuer à la protection de l'environnement, au bien-être et à la sécurité des citoyens.

### OBJECTIFS :

- Réduire les quantités de matières résiduelles destinées à l'enfouissement sur le territoire de la MRC ;
- Disposer de façon adéquate et sécuritaire les déchets produits sur le territoire de la MRC en favorisant une approche régionale (MRC).

### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :

- Sensibiliser la population sur l'importance d'assurer une gestion adéquate de leurs installations septiques (campagne de sensibilisation) ;
- Création d'un comité de gestion des matières résiduelles ayant pour principal mandat de proposer des avenues de solutions aux différentes problématiques liées à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC ;

- Élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles ;
- Réaliser une plate-forme de compostage à l'aide de résidus forestiers et des boues de fosses septiques ;
- Agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de la MRC ;
- Installation d'un éco-centre (déchetterie), d'un dépôt de RDD, d'un centre de transbordement et de mise en ballots sur le site du LET de Val-d'Or et de deux minis éco-centres (Malartic et Senneterre) ;
- Instauration d'une collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), des encombrants et de la collecte sélective porte-à-porte.

# Annexe B

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Description du territoire d'application.	Il n'y a aucune référence aux projections dans le temps.

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

*Référence au document de conception technique de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire, élaboré par la firme d'ingénieurs Dessau-Soprin – 2001.*

Années	Population
2001	44 600
2006	44 300
2011	43 800
2016	43 400
2021	42 800
2026	42 200
2031	41 600

# *Annexe C*

<b>Alinéas de l'article 53.9</b>	<b>Explications et/ou commentaires</b>
Mention des municipalités locales visées et ententes intermunicipales.	Manque les informations sur les quantités impliquées dans ces contrats et ententes.

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

Il n'y a aucune quantité de spécifiée ou de mentionnée à l'intérieur desdits contrats. Pour plus de précisions sur ceux-ci, se référer à l'annexe 3 du plan de gestion des matières résiduelles.

# Annexe D

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Recensement des organismes et entreprises de récupération, de valorisation ou d'élimination.	Peu de détails sur les entreprises, leur localisation et les quantités traitées.

## MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS

<i>Élimination</i>			
Entreprise	Adresse	Matières visées	Quantités traitées MRCVO
Intersan inc.	1061, des Manufacturiers Val-d'Or (QC) J9P 6Y7 (819) 824-6757	Matières résiduelles domestiques	± 16 982,7 TM / an
Les entreprises André Stringer	37, rang 7 Est TNO Fournière-Desroberts (QC) JOY 1Z0 (819) 757-3620	Matières résiduelles domestiques	N/D
Marco Morin enr.	591, 4 <sup>e</sup> avenue Barraute (QC) JOY 1A0 (819) 734-6677	Matières résiduelles domestiques	2 111 TM / an
Sanimos inc.	3239, route 395 Nord Amos (QC) J9T 3X3 (819) 732-8833	Matières résiduelles domestiques	1 625 TM / an
Yvon Labbé	414 A, du Chemin de fer Belcourt (QC) JOY 2M0 (819) 737-4685	Matières résiduelles domestiques	98 TM / an

<b>Récupération / recyclage</b>			
<b>Entreprise</b>	<b>Adresse</b>	<b>Matières visées</b>	<b>Quantités traitées</b>
Baril, Maurice	403, chemin Saint-Edmond Vassan (QC) JOY 2N0 (819) 824-3752	Métal d'automobiles et d'électroménagers	Entre 2 500 et 3 000 T / an
Boutique l'Occasion	755, 4 <sup>e</sup> avenue Val-d'Or (QC) J9P 1J3 (819) 825-2929	Vêtements usagés	75 sacs / semaine 27 375 sacs / an 6,8 kg / sac (source : Clorox – site Recyc-Québec) 186,15 tm / an
Centre de recyclage Universel	1880, 3 <sup>e</sup> Avenue, C.P. 307 Val-d'Or (QC) J9P 7B1 (819) 874-5555	Carcasses d'automobiles	<u>Carrosserie</u> : entre 900 et 1 000 t / an <u>Autres pièces</u> : aucune statistiques de compilées
Frigidaires du Nord-Ouest	351, rte de Saint-Philippe Dubuisson (QC) J9P 4N7 (819) 738-4848	Poêles, frigidaires, laveuses & sècheuses	N/D Aucune statistique de compilée
Germain, Rosaire	768, chemin des Lacs Dubuisson (QC) J9P 4N7	Fer	N/D Aucune statistique de compilée
La maison de la famille de Malartic	652, rue Frontenac Malartic (QC) JOY 1Z0 (819) 757-6755	Vêtements, jouets et articles de bébés usagés	N/D Aucune statistique de compilée
La piaule	1179, chemin Sullivan Val-d'Or (QC) J9P 1L6 (819) 825-9222	Électroménagers, encombrants, meubles, divers	N/D Aucune statistique de compilée
Laurendeau, Ronald	2, route 111 Vassan (QC) JOY 2R0 (819) 874-0938	Ferraille - carrosserie	Entre 200 et 250 T / an

Le Baluchon	330, 4 <sup>e</sup> rue Ouest Senneterre (QC) C.P.638 JOY 2M0 (819) 737-2588	Meubles, petits électroménagers, vêtements, divers	N/D Aucune statistique de compilée
Le Samaritain	581, avenue Royale Malartic (QC) JOY 1Z0 (819) 757-4391	Vêtements usagés, laine, objets divers	N/D Aucune statistique de compilée
Les filles d'Isabelle de Senneterre	737-2896 Jocelyne Ricard	Jouets, vêtements usagés, appareils électriques, divers	N/D Aucune statistique de compilée
Les filles d'Isabelle de Val-d'Or	Casier postal 763 Val-d'Or (QC) (819) 285-3253	Jouets usagés, paniers de Noël	Entre 920 et 1300 jouets / an
Les Serres coopératives de Guyenne	715, ch. des Rangs 4 et 5 Guyenne (QC) JOY 1L0 (819) 732-0456	Huiles usées	Environ 1400 litres (provenant de Rivière-Héva seulement)
Meubles usagés C.C. enr.	436, avenue Centrale Val-d'Or (QC) J9P 1P4 (819) 825-2400	Meubles usagés	N/D Aucune statistique de compilée
Meubles usagés GYB	550, 3 <sup>e</sup> Avenue Val-d'Or (QC) J9P 1S5 (819) 825-2221	Meubles usagés, divers	N/D Aucune statistique de compilée
ONYX Industries (Sani-mobile)	2 800, rue de l'Etchemin Lévis (QC) G6W 7X6 (418) 835 3750	Résidus domestiques dangereux	Voir section 3.1.4 Tableau 36
Recycle Fer-Al enr.	241, ch du Parc Industriel Senneterre (QC) JOY 2M0 (819) 737-8166	Métaux ferreux et non-ferreux, carcasses d'automobile	549,3 T / an
RS Métal	1897, 3 <sup>e</sup> Avenue Val-d'Or (QC) J9P 7B1 (819) 874-0705	Métaux ferreux et non-ferreux	Entre 150 et 200 T / an

Trans-métal	162, des Métiers Amos (QC) J9T 4M6 (819) 732- 0283	Fer et gros électroménagers LES de Val-d'Or	600 T / an
Val-d'Or Métal	2896, chemin Sullivan Val-d'Or (QC) JOY 2N0 (819) 824-6827	Métaux ferreux et non-ferreux	N/D Aucune statistique de compilée

<b>Valorisation</b>			
<b>Municipalité</b>	<b>Adresse</b>	<b>Matières visées</b>	<b>Quantités traitées</b>
Ville de Val-d'Or	Station d'épuration 1944, 3 <sup>e</sup> Avenue Val-d'Or (QC) J9P 7B2 (819) 874-8722	Boues d'usine d'épuration	6 500 TM / an
MRC de Vallée- de-l'Or – site de disposition des boues de fosses septiques	42, place Hammond Val-d'Or (QC) J9P 3A9 (819) 825-7733	Boues de fosses septiques	2 311,4 TM (MRCVO seul.) 4 026,9 TM (MRCVO + autres) / an

# Annexe E

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Inventaire des matières résiduelles	Peu de détails concernant les sources qui ont permis d'estimer les quantités de matières.

## MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS

Matières	Sources
Boues d'usine d'épuration	<p>Usines d'épuration de Val-d'Or, Senneterre et Malartic.</p> <p>À l'intérieur de nos calculs, il y avait une surestimation des boues municipales puisque nous avons intégré les boues des étangs aérés de Malartic et Senneterre. La modification demandée était de dissocier ces dernières des autres boues (usine d'épuration Val-d'Or et boues de fosses septiques) puisque les étangs aérés ne seront pas vidangés avant que ce plan GMR prenne fin (2008) ; ce qui a été fait à la section 3.5, le tableau LIV.</p>
Boues de fosses septiques	MRC de Vallée-de-l'Or – gestion du site de disposition des boues de fosses septiques

<p>Résidus domestiques</p>	<p>80 % des matières du territoire sont éliminées au LES de la ville de Val-d'Or et sont pesées à leur arrivée. La MRC avaient alors des données justes pour 80 % de ses matières. Le 20 % restant a été estimé avec la règle de 3 et auprès des propriétaires de dépôts en tranchées du territoire.</p>
<p>Résidus domestiques dangereux</p>	<p>Données précises provenant de la ville de Val-d'Or, lors d'une journée de collecte annuelle.</p> <p>En ce qui concerne les quantités générées, ces estimations proviennent d'une étude effectuée par la firme d'ingénieurs Bioptic Vision, pour la MRC de Vallée-de-l'Or.</p>
<p>Encombrants</p>	<p>Pour ce qui est des quantités générées, ces estimations proviennent d'une étude effectuée par la firme d'ingénieurs Bioptic Vision, pour la MRC de Vallée-de-l'Or.</p> <p>En ce qui concerne les quantités d'encombrants récupérés, les estimations proviennent de la BDMR de Recyc-Québec. Il s'avérait difficile de connaître les quantités d'encombrants récupérés puisqu'il n'y a qu'un minimum de statistiques tenues par les entreprises de récupération.</p>

Textile	<p>Pour ce qui est des quantités générées, ces estimations proviennent d'une étude effectuée par la firme d'ingénieurs Bioptic Vision, pour la MRC de Vallée-de-l'Or.</p> <p>En ce qui concerne les quantités de textiles récupérés, les estimations proviennent de la BDMR de Recyc-Québec. Il s'avérait difficile de connaître les quantités de textiles récupérés puisqu'il n'y a qu'un minimum de statistiques tenues par les entreprises de récupération.</p>
Résidus de construction, rénovation et démolition	Dépôt de matériaux secs de la ville de Val-d'Or
Résidus des industries, commerces et institutions	Les matières provenant des industries, commerces et institutions se rendant au LES de la ville de Val-d'Or sont pesées à leur arrivée au site.

# *Annexe F*

<b>Alinéas de l'article 53.9</b>	<b>Explications et/ou commentaires</b>
Inventaire des matières résiduelles	Bilan de masse (dissocier ICI et résidentiel)

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

<b>Résidus domestiques</b>	<b>Résidus des ICI</b>
Quantité de résidus mis en valeur et/ou éliminés	Quantité de résidus mis en valeur et/ou éliminés
27 498 TM / année	20 032 tm / année

# Annexe G

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Énoncé des orientations et des objectifs ainsi qu'une description des services	Description des services : Ententes ou contrats de service avec des partenaires, MRC environnantes.

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

Les municipalités bénéficiant du service de collecte sélective par apport volontaire envoient leurs matières recyclables au centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda. Certaines ententes ont pris fin lors de la vente du centre de tri (auparavant « Les Transformeurs ») mais les municipalités de la MRC continuent tout de même d'envoyer leurs matières recyclables au centre de récupération Perron (nouveau nom) de Rouyn-Noranda. Vous trouverez, ci-joint, les copies des dernières ententes et contrats à cette fin.

La MRC est présentement en processus d'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles de tout son territoire, Lorsque cette compétence sera acquise et que la MRC aura la gestion de toutes les matières, il y aura entente entre cette dernière et le centre de récupération afin d'y acheminer toutes les matières de la MRC de Vallée-de-l'Or.

# Annexe H

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination.	Capacité de traitement du centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda.

## MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS

Centre de récupération Perron de Rouyn-Noranda	
Capacité d'opération actuelle :	7 000 T / an
Capacité d'opération maximale :	14 000 T / an (avec 2 <sup>e</sup> quart de travail)
Taux actuel de récupération :	88 % de récupération (12 % de rejet)

# Annexe I

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Proposition de mise en œuvre du plan.	Ententes de partenariat – Le PGMR laisse croire qu'il n'y a pas eu de concertation régionale et on ne perçoit pas les efforts qui peuvent avoir été faits pour favoriser les échanges de services.

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

Pour la MRC de Vallée-de-l'Or, le terme « concertation régionale » signifie à *l'échelle de la municipalité régionale de comté*, et non de la grande région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bien qu'il y ait des ententes entre certains organismes ou entreprises à l'extérieur de la MRC (centre de récupération Perron, entrepreneurs en vidange des boues de fosses septiques), celle-ci a mis l'emphase sur la concertation à l'échelle de la MRC. Dans ce contexte, les maires, conseillers municipaux et fonctionnaires des municipalités de la MRC ont été consultés tout au long du processus d'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles.

De plus, tel que mentionné à l'annexe G, la MRC est présentement en processus d'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles de tout son territoire, Lorsque cette compétence sera acquise et que la MRC aura la gestion de toutes les matières, il y aura entente entre cette dernière et le centre de tri afin d'y acheminer toutes les matières de la MRC de Vallée-de-l'Or.

# *Annexe J*

<b>Alinéas de l'article 53.9</b>	<b>Explications et/ou commentaires</b>
Système de surveillance et de suivi du plan.	Le programme de suivi est calqué sur celui proposé dans le guide de l'AOMGMR. Toutefois, il y aurait lieu de développer d'autres indicateurs et de préciser de quelle façon l'atteinte des objectifs sera mesurée dans le temps.

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

Voir tableau autre page

## RÉSIDUS DOMESTIQUES

Stratégies	Tonnage généré	Tonnage pouvant être mis en valeur	% et tonnage visé / an	Méthode de suivi
Collecte sélective	27 530 tm  48,3 % des matières récupérées par la collecte sélective = 13 297 tm	88 % de 13 297 tm peut être mis en valeur donc :  <b>11 701 tm</b>	2004 : N/A	Les matières seront pesées au centre de tri.
			2005 : 13 % (1 521 tm)	
			2006 : 19,5 % (2 282 tm)	
			2007 : 26 % (3 042 tm)	
			2008 : 32,5 % (3 803 tm)	
Collecte des encombrants	1 361 tm	88 % de 1 361 tm peut être mis en valeur donc :  <b>1 198 tm</b>	2004 : 31 % (371 tm)	Les matières seront pesées à l'éco-centre
			2005 : 31 % (371 tm)	
			2006 : 31 % (371 tm)	
			2007 : 31 % (371 tm)	
			2008 : 31 % (371 tm)	
Collecte des RDD	120 tm	88 % de 120 tm peut être mis en valeur donc :  <b>105 tm</b>	2004 : 26,35 % (27,7 tm)	Statistiques et données de l'entreprise de collecte
			2005 : 26,35 % (27,7 tm)	
			2006 : 26,35 % (27,7 tm)	
			2007 : 26,35 % (27,7 tm)	
			2008 : 26,35 % (27,7 tm)	
Plate-forme de compostage	40,8 % des matières résiduelles sont putrescibles, donc 11 232 tm sur 27 530 tm le sont.	88 % de 11 232 tm peut être mis en valeur donc :  <b>9 884 tm</b>	2004 : 16 % (1 581 tm)	Les matières seront pesées à l'éco-centre
			2005 : 16 % (1 581 tm)	
			2006 : 33 % (3 262 tm)	
			2007 : 60 % (5 930 tm)	
			2008 : 60 % (5 930 tm)	

Éco-centre	<p><b><u>Matières recyclables :</u></b> <b><u>11 701 tm</u></b></p> <p>matières recyclables total : 27 530 tm</p> <p>48,3 % des matières récupérées par la collecte sélective = 13 297 tm</p> <p>88 % de 13 297 tm peut être mis en valeur donc : 11 701</p>	21,1 % de 11 701 tm	De 2004 à 2008 : 2 481 tm / an	Les matières seront pesées à l'éco-centre
	<p><b><u>Encombrants :</u></b> <b><u>1 198 tm</u></b></p> <p>Encombrants totaux : <b>1 361 tm</b></p> <p>88 % de 1 361 tm peut être mis en valeur donc : 1 198 tm</p>	22,7 % de 1 198 tm	De 2004 à 2008 : 272 tm / an	
	<p><b><u>RDD :</u></b> <b><u>105 tm</u></b></p> <p>88 % de 120 tm peut être mis en valeur donc : 105 tm</p>	48,65 % de 105 tm	De 2004 à 2008 : 51 tm / an	

Minis éco-centres	<p><b><u>Matières recyclables :</u></b> <b><u>11 701 tm</u></b></p> <p>matières recyclables total : 27 530 tm</p> <p>48,3 % des matières récupérées par la collecte sélective = 13 297 tm</p> <p>88 % de 13 297 tm peut être mis en valeur donc : 11 701</p>	6,3 % de 11 701 tm	De 2004 à 2008 : 737 tm / an	Les matières seront pesées à l'éco-centre
	<p><b><u>Encombrants :</u></b> <b><u>1 198 tm</u></b></p> <p>Encombrants totaux : <b>1 361 tm</b></p> <p>88 % de 1 361 tm peut être mis en valeur donc :  1 198 tm</p>	6,3 % de 1 198 tm	De 2004 à 2008 : 75,5 tm / an	

- Notez que les boues municipales (boues de fosses septiques et boues d'usine d'épuration) sont valorisées à 100 %. Elles sont étendues sur le parc à résidus miniers East Sullivan. En ce qui concerne le suivi, la MRC le fait déjà en supervisant les activités d'épandage et d'ensemencement. Cette stratégie n'est pas introduite à l'intérieur de ce tableau puisqu'on ne peut calculer les boues valorisées à l'intérieur de notre taux de récupération.

## RÉSIDUS DES ICI (incluant les résidus de CRD)

Tonnage généré	Tonnage pouvant être mis en valeur	% et tonnage visé / an	Méthode de suivi
20 000 tm  62,2 % * de 20 000 tm peut être mis en valeur donc : 12 520 tm	60 % de 12 520 tm (toutes matières confondues)	De 2004 à 2008 : 7 512 tm / an	Les matières seront pesées à l'éco-centre

\* Pourcentage identifié à l'intérieur du document de caractérisation des matières résiduelles de Chamard, Criq, Roche, page 185. La MRC s'est basée sur ce pourcentage puisque le type d'industrie et de matières visées représentait les types de matières des industries de la MRC. De plus, selon la Loi sur la qualité de l'environnement et le plan GMR, les industries doivent elles-mêmes s'assurer d'atteindre leurs objectifs de récupération. La MRC agira à titre de collaborateur en sensibilisant et éduquant les ICI du territoire. Les statistiques obtenues à l'éco-centre serviront de guide afin d'orienter les ICI vers une méthode de récupération plus ou moins ardue.

# Annexe K

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
Droit de regard	Les volumes de matières résiduelles concernées  Les besoins en capacité d'élimination

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

Le nouveau lieu d'enfouissement technique de la MRC de Vallée-de-l'Or recevra toutes les matières résiduelles de son territoire dès la fermeture des différents dépôts en tranchées des municipalités (2005). Ce LET sera apte à recevoir toutes ces matières, dès son ouverture. Il permettra l'enfouissement d'un volume total de déchets d'environ 1 473 000 m<sup>3</sup>.

Selon l'étude de conception technique du LET de la MRC, effectuée par Dessau-Soprin, la MRCVO devra enfouir au total 1 073 733 tonnes sur une période d'environ 25 ans et en moyenne 42 950 tonnes de matières résiduelles par année. Ce calcul a été effectué avec un scénario de récupération de 30 % à partir de 2015. Si l'on considère que la MRC génère 47 530 tonnes de matières résiduelles, et qu'elle pourrait possiblement enfouir 42 950 tonnes par année, avec un % de récupération de 30 %, on pourrait acheminer tout près de 4 580 tonnes de matières recyclables au centre de récupération Perron, annuellement.

Au meilleur des possibilités, avec un taux de récupération de 60 % à partir de 2008, la MRCVO pourrait enfouir en moyenne 22 538 tonnes de matières annuellement.

Voir annexe G – contrats et ententes entre les municipalités et le centre de récupération Perron.

# Annexe L

Alinéas de l'article 53.9	Explications et/ou commentaires
<p>Droit de regard</p> <p><u>Alinéa 53.10 :</u>  <i>« Dans l'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles, une MR doit tenir compte des besoins en capacité d'élimination des matières résiduelles de toute autre municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan ».</i></p>	<p>Il est non précisé dans le texte si les municipalités touchées par des limitations ou des interdictions ont prévu des alternatives en ce qui concerne l'élimination.</p>

## **MODIFICATIONS ET/OU EXPLICATIONS**

Référence à l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Val-d'Or, par la MRC de Vallée-de-l'Or, effectuée par la firme d'ingénieurs Dessau-Soprin – mai 2003 – page 25.

	Projet d'agrandissement du LES de Val-d'Or	LET de Rouyn-Noranda	LET d'Amos	LET de La Sarre <sup>1</sup>
<b>Type de LES ou LET</b>	Selon projet de règlement	Selon projet de règlement	Selon projet de règlement	Selon règlement sur les déchets solides
<b>Année d'ouverture</b>	Projet (printemps 2005)	Décembre 2002	Printemps 2003	1988
<b>Tonnage annuel actuel (tonnes / années)</b>	NA	NA	NA	8 500
<b>Quantité moyenne</b>	38 298 tonnes / an	22 000 tonnes / an	15 580 à 41 500 m <sup>3</sup> /an	8 500 tonnes / an

<b>Capacité totale</b>	M <sup>3</sup>	1 473 000	1 400 000	951 442 <sup>2</sup>	274 615
	tonne	957 450	910 000	618 436	178 500
<b>Durée de vie du LES</b>		Environ 25 ans	23 ans (25 selon le décret)	23 à 76 ans (25 selon le décret)	21 ans
<b>Coût d'enfouissement</b>		60 \$ / tonne <sup>3</sup>	70 \$ / tonne	60 % / tonne	10 à 15 \$ / tonne
<b>Distance de Val-d'Or</b>		7 km	115 km	75 km	170 km

1. Données relatives au LES de La Sarre obtenues de la Ville de La Sarre.
2. Capacité résiduelle d'enfouissement suite à la disposition de 104 000 m<sup>3</sup> de déchets entreposés.
3. Pour un tonnage de 36 140 tonnes.